Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20261021-D1022026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 octobre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 15/10/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Éric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Michel PANSART, Anne DURAND, Anne-Sophie HOCQUET, Olivier LACHIVER, Marc LEMARIé, Gilbert PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Éric DROGUET

Représentés : Isabelle LECLERCQ représentée par Marie-José JOLY-RICHEUX, Géraldine CARDIN représentée par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Eliane RUELLAN.

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

DELIBERATION N 102-2026 : Complément délibération n°18-2026 – délégations du Conseil aux Maire

Monsieur le Maire, rappelle au conseil la délibération n°18-2026 – délégations du Conseil aux Maire

Il sollicite du Conseil l'extension de sa délégation à :

- La création et la modification des régies communales

De plus il demande à ce que soit précisé que ces délégations, en cas d'empêchement du Maire, soient exercées par les élus suppléants, à savoir les adjoints au Maire dans l'ordre du tableau

Le Conseil à l'unanimité approuve par 14 voix pour et 1 voix contre ces modifications

Fait à Plévenon, le 22/10/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes-d'Armor)

e Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 23/10/2026

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes-d'Armor)